

# MAIRIE DE SAINT-YORRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 24/05/24

Date d'affichage 24/05/24

Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 14 / Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 31 mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

### Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph

M. CORRE Patrice

Mme METENIER Patricia

M. MARCAUD Hugues

M. DE SOUZA Bertrand

M. LABONNE Gérard

Mme GRIMARD Eliane

Mme BRUYERE Mireille

Mme FERNANDEZ Maryline

M. DEBOST Anthony

Mme GUERRY Laure

M. DESFEMMES Didier

Mme COULON Sylvie

M. LEBON Thierry

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. NOCART Eddy a donné pouvoir à M. DESFEMMES Didier

Mme VERNIS Cécile a donné pouvoir à M. CORRE Patrice

Mme LAFARGE Audrey a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph

Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia

### Excusés :

Mme MOUBAMBA Stéphanie

M. CONIL Gaël

### Absents :

M. RENÉ David

M. DIFALLAH Azdine

M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 14 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme COULON Sylvie est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ***4- Mise à disposition exceptionnelle du Complexe sportif à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Saint-Yorre***

*Rapporteur / Patrice CORRE*

**Vu** le courriel en date du 5 avril 2024, par lequel l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Saint-Yorre sollicite un accès au Complexe sportif pour organiser une journée festive le 8 juin 2024, dans le cadre d'une manifestation privée regroupant les membres de l'association et leurs familles. En outre, du matériel communal est également demandé (transport aller-retour du matériel assuré par l'association),

**Considérant** que le Complexe sportif et ses installations n'ont pas normalement vocation à être « privatisés », que ce soit par une association ou un particulier,

**Considérant** néanmoins l'objet de l'association regroupant des agents professionnels et bénévoles au service de l'intérêt général dans le cadre leur mission de service public de lutte contre l'incendie et de secours à la population, Monsieur le Maire propose, à titre exceptionnel,

REÇU EN PREFECTURE

le 05/06/2024

Application auprès de l'application

une mise à disposition des équipements demandés. En contrepartie, et pour participer aux frais d'électricité, l'association s'engage à faire un don au CCAS de Saint-Yorre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise à disposition, à titre exceptionnel, du Complexe sportif au profit de l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Saint-Yorre, le 8 juin 2024.

**Vote POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 5 juin 2024,

Le Maire,



Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,

Sylvie COULON



REÇU EN PREFECTURE

Le 05/06/2024

Appréciation agréée F. Lequato.com

98\_DE-003-210302642-20240605-DEL1631\_24-